

**Annexe VIII Répondre aux questions de haut niveau (QHN) des
TdR**

Note explicative :

La présente annexe n'est pas un résumé autonome de l'évaluation des résultats. Elle présente brièvement l'essentiel des réponses de l'évaluation à chacune des Questions de Haut Niveau (QHN). Qui plus est, elle montre là où peuvent se situer toutes les réponses et les réponses très nuancées à chaque QHN.

Question sur les Termes de Référence	Réponses	Quelle est la partie prise en compte ? Quelle en est la preuve ?
<p>Question de Haut Niveau 1:</p> <p>Est- ce que ce que FTI vise à accomplir est conforme aux besoins actuels et aux priorités de ses pays clients ?</p>	<p>D'une manière générale, oui. L'étude révèle des nuances et des changements dans les priorités des pays, mais aussi la définition instable de FTI du « Pays Client » et l'extension de l'objectif de FTI. Voir les détails dans la réponse questions ci-dessous.</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3 Rapport Préliminaire Chapitre 4</p> <p><i>Pour preuve, voir les questions ci-dessous.</i></p>
<p>Qu'est-ce qui peut être fait pour assurer l'intérêt de faire avancer FTI ?</p>	<p>Il faut modifier les opérations de FTI pour la rendre plus efficace dans la réalisation de ses objectifs. D'où des recommandations pour un partenariat et une gouvernance plus forts, la réforme des opérations du FC et le FDPE, plus d'attention au spectre des objectifs de l'EPT et leurs implications pour l'éducation préscolaire, pour les besoins des Etats fragiles et les vastes pays, qui jusqu'alors semble être dans les marges de l'appui à FTI.</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 5 L'intérêt pour les Etats fragiles est discuté dans l' Annexe H. Une analyse plus détaillée sur le besoin de réformer le FDPE et FC dans : Annexe IV, Annexe VII</p> <p><i>Preuve : interviews, études de cas, revue des documents.</i></p>
<p>a. Comment est-ce que FTI est perçue et comprise par les diverses parties prenantes et jusqu'où les diverses interprétations de ce qu'est FTI et de ce qu'elle peut accomplir peut influencer son efficacité ?</p>	<p>FTI a été entravée par les différentes interprétations de ses parties prenantes de son vrai rôle, ses vraies ambitions et activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les niveaux et perceptions antagonistes de l'ambition entre les différentes agences de bailleurs de fonds • Des OSC ambitieuses, font pression pour ce que FTI cherche à être mais souvent ne font pas partie du processus au niveau national • Gap entre le siège social et les perceptions du pays parmi les agences d'aide • Gap entre la perception que les bailleurs de fonds et le pays partenaire ont du partenariat 	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 2 et Chapitre 3 Annexe B (Gouvernance) Rapport Préliminaire Chapitre 4, voir Annexe J pour la grande majorité des acteurs interviewés</p> <p><i>Preuve : études de ca du pays, interviews, participation aux réunions de FTI, revue des documents</i></p>

Question sur les Termes de Référence	Réponses	Quelle est la partie prise en compte ? Quelle en est la preuve ?
<p>b. Jusqu'où l'objectif de FTI sur l'achèvement de l'école primaire est-il important pour les besoins actuels des pays partenaires (et les pays partenaires potentiels) et comment est-ce que ceci a été traité dans le contexte général de la programmation de pays de l'EPT ?</p>	<p>Intérêt : réaliser l'achèvement de l'école primaire reste un objectif valide. En outre, il a été utile dans l'attraction de l'attention politique la facilitation du consensus au niveau mondial [Chapitre 3B].</p> <p>Comment est-ce que l'accent sur l'achèvement de l'école primaire a été traité dans la pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien au PSE sectoriel et le soutien au FDPE hors du primaire dans plusieurs pays • L'attention absolue au primaire a, dans certains cas, entraîné une approche restitutive et de la confusion au niveau national – bien qu'il n'y ait pas de preuve que cela a conduit au détournement de fonds, loin d'autres objectifs de l'EPT. [Annexe C] • Dans le contexte du Cadre Progressif et des États fragiles, l'objectif a été assoupli [Annexe H]. <p>Il est très important d'étendre l'objectif de FTI au-delà de l'EPPT, avec une attention particulière pour les implications financières et des processus. Une importance particulière des besoins de l'éducation des jeunes et des adultes dans le contexte des États fragiles/en conflit [Chapitre 4 conclusion 8; annexe H; Chapitre 5]</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3 et Chapitre 4; Annexe C (IF et EPPT)</p> <p>Rapport Préliminaire Chapitre 4</p> <p><i>Preuve : analyse des données universelles, études de cas des pays, interviews et revue des documents.</i></p>
<p>c. Les contributions prévues de FTI sont-elles appropriées, vu les objectifs de partenariat ? Est-ce qu'on peut s'attendre à ce qu'elles fassent la différence ?</p>	<p>Il y a des insuffisances entre les « contributions escomptées » des documents stratégiques de FTI et les contributions dans la pratique (surtout au niveau national). [Chapitre 3, Chapitre 4].</p> <p>Les raisons principales de ces insuffisances sont liées au manque de prise en compte des motivations et des contraintes des diverses acteurs pour régler les problèmes clés de communication et de suivi [Chapitre 4].</p> <p>Planification de l'éducation : les contributions de FTI ont plusieurs fois été utiles pour stimuler la politique de discussion et améliorer les processus de planification, mais elles ont parfois abouti à une planification irréaliste et à des processus parallèles [Chapitre 3D].</p> <p>Le financement de l'éducation : effet catalytique inefficace dans la pratique [Chapitre 3C, y compris l'Encadré 4, et l'Annexe II]. Contribution du FC importante dans certains pays, mais des problèmes avec l'efficacité de l'aide [Chapitres 3 C et 3G, Annexe K,]</p> <p>Suivi et Évaluation : Se sert de FTI comme objectif puisqu'il n'y a pas eu de suivi national de l'« impact » entre gouvernement et bailleurs de fonds. [Chapitre 3F et 3G; Annexe C; Annexe F; Annexe VI]</p> <p>Renforcement des capacités : les contributions de FTI sont parfois, mais pas toujours, appropriées ; elles sont trop petites pour faire de grandes différences. [Chapitre 3E; Annexe G, Annexe IV]</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3, 4 et 5; Annexe G (Renforcement de capacités) et Annexe IV (FDPE). Annexe II (Financement) et III (FC). Annexe C (IF et l'EPPT) et Annexe F (S&E), Annexe VI (cadre de S&E).</p> <p>Rapport Préliminaire ¶4.28–4.44.</p> <p><i>Preuve : études de cas des pays, interviews, analyse des de l'aide mondiale, analyse du suivi de FTI et des cadres de rapport, revue des documents et de la littérature ; comparaison à d'autres partenariats mondiaux.</i></p>

Question sur les Termes de Référence	Réponses	Quelle est la partie prise en compte ? Quelle en est la preuve ?
<p>d. Comment est-ce que l'évolution de FTI a-t-elle contribué à maintenir son intérêt actuel comme partenariat international soutenant l'EPT ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • FTI s'est rétablie et a détecté les questions d'intérêt/critiques posées par les bailleurs de fonds • FTI a été un pionnier dans la conception et la promotion des principes de la Déclaration de Paris. <p>Toutefois,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le processus du changement a été improvisé et lent • Manque d'analyse stratégique des insuffisances et de l'impact des changements potentiels à moyen terme • FTI demeure plus un club de bailleurs de fonds qu'un partenariat équitable • Les changements constants et les liens flous entre les niveaux international et national ont entraîné des incompréhensions, la frustration, des coûts supplémentaires de transactions et partant, une efficacité plus faible que ce qui est potentiellement faisable/escompté. 	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 2, 3, 4; Chapitre 4, Annexe B (Gouvernance), Annexe H (États Fragiles) Rapport préliminaire ¶4.45–4.50.</p> <p><i>Preuve : études du pays, interviews, analyse du partenariat mondial, analyse des résultats de l'équipe de travail et la documentation de FTI</i></p>

Question sur les Termes de Référence	Réponses	Quelle est la partie prise en compte ? Quelle en est la preuve ?
<p>Question de Haut Niveau 2 : Jusqu’où FTI réalise-t-elle ce pourquoi elle a été conçue, notamment accélérer la réalisation de l’EPT ?</p>	<p>L’I FT a fait de contributions utiles pour promouvoir l’EPPT. Toutefois, les contributions de FTI sont loin de ses ambitions et de ses attentes raisonnables.</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 4</p> <p><i>Preuve : se base sur les résultats en rapport avec aux questions ci-dessous.</i></p>
<p>Les mécanismes et les processus y contribuent-ils effectivement ?</p>	<p>Des limites dans l’efficacité à accélérer le progrès vers l’EPPT sont liées à certaines failles importantes dans la conception et la mise en œuvre des mécanismes et processus de FTI : [chapitre 4] <u>Le planning</u> Trop de charges et d’attentes ont été conférées au Cadre Indicatif et au PSE comme produit. [Chapitre 3D; Annexe C]. Des attentes irréalistes concernant la capacité et l’aptitude des groupes de bailleurs de fonds dans le pays surtout en termes de mobilisation de nouvelles ressources et l’évaluation des PSE [chapitre 3D; Annexe B, Annexe C; Annexe D]. <u>Le financement</u> [Chapitre 3C] Confusion autour du concept et l’utilisation des gaps de financements [Annexe K], et un modèle d’allocation qui n’est pas clairement lié aux besoins, à la capacité ou aux objectifs de FTI [Annexe III]. En cohérence entre les objectifs en termes d’efficacité de l’aide et les modalités de mise en œuvre. FTI n’a pas bien réglé les problèmes de financement à <i>long terme</i> [Chapitre 3C, Annexe III; chapitre 3G, Annexe VII]. <u>Développement des Capacités.</u> [chapitre 3E, Annexe G, Annexe IV] Dans la pratique, on a trop porté l’attention sur le PSE et non moins d’attention sur la mise en œuvre et la fourniture de service, avec des concepts de développement des capacités compris partout non communiqués ou catalysés au niveau national. <u>Suivi et Évaluation</u> [Chapitre 3F, Annexe F, Annexe VI] FTI n’a pas eu une stratégie claire et opérationnelle de suivi et d’évaluation. La prise de décision de FTI a souffert du manque d’une fonction de suivi qui dispose de bonnes ressources et qui est indépendante. <u>Gouvernance et direction</u> [Annexe B, Chapitre 2 et 4] Le caractère Ad-hoc du processus de réforme de FTI (Équipes de Travail), ‘light touch’ le Secrétariat qui entrave les fonctions de communication et de suivi adéquats. Engagement/communication/motivation qui manquent dans les sièges des agences des bailleurs de fonds avec leur staff qui se trouve dans le pays, la confusion dans la flexibilité même si elle permet l’adaptation.</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3 (qu’est-ce que FTI a réalisé ?) ; Chapitre 4 (conclusions et leçons tirées) Annexe III (Fonds Catalytique) Annexe B (gouvernance et évolution de l’I FT) Annexe IV (FDPE) (plus d’autres mentionnés devant les réponses)</p> <p><i>Preuve : études du pays, interviews, analyse d’autres partenariats mondiaux, analyse des données sur l’aide mondiale et les décaissements du FC</i></p>

Question sur les Termes de Référence	Réponses	Quelle est la partie prise en compte ? Quelle en est la preuve ?
<p>Comment est-ce que les mécanismes et les processus de FTI peuvent-ils être améliorés pour maximiser leurs contributions ?</p>	<p>Recommandations proposées dans le Chapitre 5 [avec certaines annexes élaborées].</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 5 (recommandations et options futures) Annexe VI (Cadre de S&E) Annexe VII (Reformer le Fonds Catalytique)</p> <p><i>Preuve : interviews, études du pays, revue des documents et analyse d'autres partenariats mondiaux</i></p>
<p>a. Jusqu'où FTI et ses mécanismes/processus (exemple : Cadre Indicatif et processus de soutien) ont-ils aidé les pays à renforcer les politiques d'éducation, les plans sectoriels et les données et statistiques éducationnelles ?</p>	<p><u>Planification et politiques [chapitre 3D]</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans certains pays, les discussions sur l'IF et l'utilisation du modèle de simulation financière ont eu des impacts importants sur les choix de politiques – certaines des valeurs sont affaiblies à cause de l'incapacité d'introduire un DC authentique parmi les gouvernements et d'autres agences. - Mauvaise communication et manque de clarté à propos des objectifs et processus de FTI (rôle, exigences de l'IF) ayant conduit à des duplications en termes de planification des processus, et à des impasses politiques. Avec le temps, il y a eu une évolution positive vers plus de flexibilité mais il manque encore beaucoup de cohérence dans les pays. - La question de durabilité, de crédibilité et de propriété des plans élaborés par des consultants, surtout pour FTI, en conformité avec les étalons de l'IF, et avec l'objectif de mobiliser des fonds (FC). - Faible (et affaiblissement) capacité des groupes des bailleurs de fonds qui se trouvent dans le pays, une question dans la valeur ajoutée du processus d'évaluation. - Les efforts pour renforcer dans la planification de l'éducation les profils de l'équité du genre, le VIH/SIDA, l'infirmité, mais aucun impact important du soutien de FTI sur l'inclusion du niveau du soutien aux questions transversales, y compris les questions inclusives. <p><u>Données et statistiques [chapitre 3F, Annexe F]</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En principe l'IF qui se préoccupe d'une politique basée sur preuve et la mise en œuvre ; dans la pratique, les données et les statistiques demeurent l'un des domaines les plus faibles au niveau national ; il y a eu très peu d'efforts pour l'améliorer et cela affaiblit la coordination des bailleurs de fonds. Peu d'exemples de renforcement des systèmes de données ou de renforcement de demande ou d'utilisation de données dans les études d'un pays à travers le financement du FDPE ou du FC. 	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3 Annexe C (IF T), Annexe F (data); Annexe G (CD) and Annexe IV (FDPE)</p> <p><i>Preuve : études du pays, interviews, revue de la littérature</i></p>

Question sur les Termes de Référence	Réponses	Quelle est la partie prise en compte ? Quelle en est la preuve ?
<p>b. Est-ce que les mécanismes et les processus évoluent correctement pour répondre aux besoins de différents pays clients (exemple : États fragiles) ?</p>	<p>(a) Les pays vastes/fédéraux : FTI n'a pas eu la capacité résoudre systématiquement ces problèmes jusqu'alors [voir études des pays pour le Nigeria et le Pakistan, Chapitre 3G]</p> <p>(b) Les États fragiles : traitement moins méthodique des EF dans la pratique ; approche développée pour l'EF qui n'a pas encore mis en œuvre FTI (Cadre Progressif ; Fonds de Transition) [Annexe H]</p> <p>(c) La capacité des groupes/GLE de bailleurs des pays – voir la question précédente – un problème dans la conception effective des interventions de FTI dans les pays vastes/fragiles.</p> <p>(d) Le défi des besoins par rapport à l'approche de performance a plusieurs dimensions, et FTI doit les régler d'une manière stratégique [Annexe H, États fragiles : Chapitre 3C and Annexe III, allocation du FC; Annexe K – écart de financement et critères d'allocation ; Annexe C, IF dans la pratique].</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3 and Chapitre 4 Annexe III Fonds Catalytiques Annexe H États Fragiles WP6 sur les États Fragiles Rapport Préliminaire ¶4.47-4.50</p> <p><i>Preuve : études de cas du pays (surtout au Nigeria, au Pakistan, en Éthiopie), interviews</i></p>
<p>c. Est-ce que la mise en place des politiques et la planification sont devenues plus ouvertes, transparentes et participatives dans les pays participant ?</p>	<p>[NB: nous interprétons cette question, tout comme les autres, comme étant celle qui règle les effets de FTI sur ces facteurs.]</p> <p>La qualité de la planification en général s'est améliorée. L'EPT et FTI ont fait certaines contributions à cet effet, surtout pour aider les bailleurs de fonds à travailler ensemble pour se concentrer sur le PSE national. Les processus de l'IFT et du FC sont en général alignés sur le secteur de coordination existant et les processus de dialogue dans le pays, FTI n'a pas été la source principale d'améliorations. [Chapitre 3D].</p> <p>Dans de cas limités, les processus de FTI ont contribué à étendre la participation, dans plusieurs autres processus relatifs à FTI elle a dépassé les mécanismes de consultation des parties prenantes. [Chapitre 3D].</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3</p> <p><i>Preuve : études de cas du pays, interviews, revue des documents et de la littérature</i></p>
<p>d. Jusqu'où FTI a-t-elle contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle dans les pays partenaires (y compris ceux qui se préparent pour le partenariat) ? ; le renforcement des capacités réalisé a-t-il été suffisamment exhaustif pour faire une différence durable ?</p>	<p>La contribution de l'FT au développement des capacités a été très limitée, surtout à travers le financement du FDPE et le FC mais seulement dans certains pays. D'une manière générale, le soutien de FTI au développement des capacités n'a pas été suffisant, ou suffisamment complète pour faire une différence durable. [Chapitre 3E, Annexe G, Annexe IV].</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3 Annexe G (FTI et le développement des capacités) et Annexe IV (FDPE)</p> <p>Rapport Préliminaire ¶4.34–4.39.</p> <p><i>Preuve : interviews, études de cas du pays, revue de la littérature, analyse des rapports FTII et du FDPE.</i></p>

Question sur les Termes de Référence	Réponses	Quelle est la partie prise en compte ? Quelle en est la preuve ?
e. Jusqu'où FTI a-t-elle contribué à accélérer le progrès vers l'éducation primaire pour tous en 2015 ?	Contributions des programmes FTI traités dans chacune des études des pays.	Rapport de Synthèse Chapitre 3
f. Comment est-ce que les programmes de FTI ont-ils contribué à de résultats intermédiaires tels que les améliorations dans l'admission au cours primaire et le ratio brut d'inscription	<p>Modeste contribution en général. Leçons positives de certains pays (surtout là où le FC donne de grandes sommes pour financer, données d'une manière harmonisée et alignée). Les pays qui ont fait le plus de progrès sont ceux où il y a eu un mouvement pour l'EPPT, FTI avait donné un coup de pouce à quelque chose qui bougeait déjà. [chapitre 3].</p> <p>Au niveau FTI a contribué à la sensibilisation pour l'EPPT/EPT mais à une croissance substantielle des niveaux de financement ou de l'efficacité de l'aide dans le secteur. Elle a créé un canal pour absorber plus de soutien pour l'EPT de certains bailleurs de fonds.</p>	<p><i>Preuve : études cas. Données universelles (UIS, GMR etc.) études de cas du pays</i></p>
g. Est-ce que FTI elle-même a soutenu d'autres objectifs de l'EPT dans les pays partenaires et si quels en est l'effet ?	<p>Divers exemples clairs : [chapitres 3C et 3D]</p> <ul style="list-style-type: none"> • La flexibilité pour soutenir les PSE sectoriels existants • Des cas où le soutien direct est envoyé à u autre objectif de l'EPT • Des cas où du soutien directement et délibérément fongible est donné. 	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3, Chapitre 4.</p>
h. Comment est-ce que FTI a-t-elle affecté le soutien du gouvernement pour d'autres objectifs de l'EPT ?	<p>D'une manière générale, il est probable que le soutien de FTI au frais du primaire jusqu'aux ressources nationales pour le secondaire. En tout, il n'y avait pas d'exemple de financements détournés pour d'autres objectifs de l'EPT.</p> <p>Toutefois, il y a un cas selon lequel d'autres objectifs de l'EPT semblaient être négligés par les gouvernements et les bailleurs de fonds et où FTI n'a pas pu agir.</p>	<p><i>Preuve : études de cas ; IFT et FC documentation ; interviews</i></p>

Question sur les Termes de Référence	Réponses	Quelle est la partie prise en compte ? Quelle en est la preuve ?
<p>Question de Haut Niveau 3: FTI a-t-elle permis de mobiliser des ressources nationales et internationales en appui à l'EPT et aidé les agences des bailleurs de fonds à adopter davantage de stratégies d'assistance au développement plus efficace à partir de la Déclaration de Paris ?</p>	<p>(a) FTI a permis de mobiliser des ressources mais essentiellement hors de FTI ; la mobilisation de ressources nationales (dans plusieurs pays bien que tous ne soient pas soutenus) a été la principale source de financement ;</p> <p>(b) la mobilisation de ressources internationales : effet général en bas de la normale ; influence le modèle de mobilisation avec le FC qui devient beaucoup plus important ;</p> <p>(c) les idéaux de la Déclaration de Paris (DP) ont été soutenus au niveau mondial et dans la conception de FTI ; les études des pays indiquent une rupture entre l'engagement du Siège Social à la DP et la réalisation nationale de la DP (reprise habituelle).</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3C Chapitre 3G ; Annexe II et III</p> <p><i>Preuve : analyse de l'aide mondiale et des données sur les finances publiques (UIS, FTIS, PDD, OECD DAC CRS); études des pays, étude Hewlett/ODI, étude SBSiP, enquêtes de la Déclaration Paris, Interviews.</i></p>
<p>Comme est-ce que FTI peut mobiliser des ressources et améliorer l'efficacité de l'aide ?</p>	<p>[Voir Chapitre 5 recommandations sur le renforcement et la nouvelle conception de FTI].</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 5 Annexe VII (Reformer le Fonds Catalytique)</p> <p><i>Preuve : voir les questions ci-dessous.</i></p>
<p>a. Est-ce que FTI leur a permis d'améliorer la coopération et l'harmonisation entre les agences ?</p>	<p>Oui au niveau du partenariat entre me Siège Social et FTI dans le monde, [Chapitre 3G] Au niveau national, influence positive d'un processus conjoint d'évaluation dans plusieurs pays pour renforcer la coordination des bailleurs de fonds. Toutefois, l'expérience des progrès substantifs est inégale ; la mauvaise communication et la mauvaise compréhension des processus et objectifs de l'efficacité de l'aide de FTI ont entraîné l'incompréhension et des coûts élevés des transactions [Chapitre 3G]</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3G; Chapitres 2 et 4; Annexe B (Gouvernance)</p> <p><i>Preuve : études des pays, étude Hewlett/ODI, étude SBSiP, enquêtes de la Déclaration Paris, Interviews</i></p>
<p>b. Jusqu'où les partenaires de FTI améliorent-ils l'alignement de leur assistance sur les l'plans des pays ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Progrès dans la mise en œuvre de la DP mais insuffisant. La contribution de FTI au niveau mondial limitée par le manqué de suivi [Chapitre 3G] ; - <u>Alignement en termes de planification et d'allocations d'aide</u> : Plan du Secteur de l'Éducation fournit un cadre sur lequel mes bailleurs de fonds doivent s'aligner, toutefois, des processus supplémentaires et parallèles souvent dus à une mauvaise communication et des messages qui ne sont pas clairs venant de FTI [Chapitre 3D]. - <u>Alignement en termes de processus et de procédures</u> : La contribution de FTI est limitée à cause des contraintes en termes de modalités d'aide et de liens faibles entre le secteur de l'éducation et la macro/finance [Chapitre 3C, Chapitre 3G]. 	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3G (efficacité de l'aide) et 3C (finances)</p> <p><i>Preuve : études des pays, Interviews, revue des documents, analyse du FC.</i></p>

Question sur les Termes de Référence	Réponses	Quelle est la partie prise en compte ? Quelle en est la preuve ?
<p>c. FTI a-elle contribué à la réduction des coûts de transaction, tant pour les pays partenaire que pour les agences partenaires ?</p>	<p><u>Soutien</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se trouve souvent dans les études des pays comme un processus lourd impliquant des coûts de transaction élevés, tant pour les pays partenaires que pour les agences partenaires [Chapitres 3D, 3G, voir études de cas des pays]. <p><u>Fonds Catalytique</u> : [Chapitre 3G]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effet positif dans très peu de cas. Effet négatifs à travers des demandes spécifiques de dérogations des processus existants ; effet du changement des procédures de gestion du <i>Fonds Fiduciaire</i> de la BM. - Gestion en général de ressources du FC considéré comme un processus lourd, l'une des raisons pour lesquelles les bailleurs de fonds ne veulent souvent pas agir en tant qu'entités alternatives de supervision. - Les faibles décaissements ont causé des dommages importants à la réputation de FTI [Annexe III]. 	<p>Études des pays, Chapitre 3G</p> <p><i>Preuve</i> : études des pays, études de SBSiP, enquêtes de la Déclaration Paris, Interviews.</p>
<p>d. Jusqu'où les pays partenaires et les agences ont-ils utilisé des moyens de soutien financier innovateurs et souples et à quel point ces moyens de soutien ont-ils amélioré l'efficacité de l'aide ?</p>	<p>Progrès lent en général vers l'adoption des approches basées sur programme dans le secteur de l'éducation [Chapitre 3G]. Les projets traditionnels d'investissement dominant dans les programmes financés par le FC – limites des modalités d'aide disponible de la BM [Annexe III; Chapitre 3C, 3G; Annexe B sur les contraintes des FT de la BM]</p> <p>Toutefois, il y a d'éléments positifs à retenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • quelques stimuli purs attirent des fonds (y compris le FC comme Fonds mondial attiré) ; • utilisation de l'ABS attendu en 2009 pour la première fois par un Commissaire de Police au Burkina Faso et au Rwanda ; • soutien au financement du niveau scolaire (Kenya, Rwanda). <p>Par rapport à l'efficacité de ces modalités d'aide, plusieurs études (Annexe 13 et 14 dans le volume principal volume) indiquent l'efficacité potentielle de l'ABS pour les coûts des transactions, l'amélioration de l'alignement, la propriété et la responsabilité, et l'amélioration de l'expansion des services assurés.</p>	<p>Chapitre 3C et 3G</p> <p>Annexe III sur le Fonds Catalytique Annexe12.</p> <p><i>Preuve</i> : analyse des données sur l'aide mondiale (OCDE DAC CRS); études des pays, étude de Hewlett/ODI, étude de SBSiP, enquêtes de la Déclaration Paris, Interviews.</p>

Question sur les Termes de Référence	Réponses	Quelle est la partie prise en compte ? Quelle en est la preuve ?
<p>e. FTI a-t-elle été influente dans la mobilisation des niveaux de financement croissants et les ressources non financières pour l'éducation entre les pays et les agences partenaires ?</p>	<p>Réponse à la première partie de la question (niveaux de financement) – voir question 3g ci-dessus.</p> <p>S'agissant des ressources financières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités : le soutien de FTI a toujours exigé (même si ce n'est pas formel) que le pays fasse un SNPC et développe un modèle de simulation de politique, est en général considéré comme un outil utile pour améliorer les processus de planification du pays. Toutefois, l'évaluation et le soutien par FTI, d'une manière général, n'ont pas abouti à un appui important des bailleurs de fonds au DC [chapitre 3D & 3E]. - Données et questions transversales de S&E : l'analyse montre que FTI n'a pas tellement influencé le niveau d'attention accordée au manque de données, aux questions transversales ou de S&E. Elle a compté sur l'appui d'autres bailleurs de fonds, mais n'a pas contribué à le rendre plus efficace et plus efficient. [chapitre 3D et 3F]. - En général, il y a un problème d'exploitation des compétences en éducation des agences des bailleurs de fonds, tant au niveau central que national. Pour cela, il est plus difficile de générer de façon efficace et en temps opportun des ressources non financières [chapitre 3D]. 	<p>Chapitre 3C;3D; 3E; 3F Annexe II sur les tendances dans le financement de l'éducation ; Annexe G (CD); Annexe F (données, S&E)</p> <p><i>Preuve : analyse de l'aide mondiale et des données sur les finances publiques (UIS, FTIS, PDD, OCDE, DAC CRS); études des pays, étude Hewlett/ODI, [Annexe 13]</i></p>
<p>f. Jusqu'où FTI a-t-elle aidé les pays à boucher leurs trous financiers pour leurs efforts d'accélération de l'EPT ? Est-ce que cela s'est fait dans le contexte d'une politique fiscale durable ?</p>	<p>Plusieurs problèmes conceptuels dans la définition, le calcul et l'utilisation du concept « déficit de financement » par FTI, le Comité du FC et au niveau national [Annexe K].</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déficit global de financement pour atteindre les objectifs de l'EPT ne semble pas se combler. La stratégie de financement de FTI pour catalyser les fonds bilatéraux ou multilatéraux supplémentaires pour l'enseignement de base au niveau national ne semble pas avoir marché et les FC n'ont pas été accordés aux pays selon l'échelle requis pour compensation. [Chapitre 3C, Annexe II et III] - Dans certains pays, le financement du FC a vraiment augmenté le financement de l'éducation, mais le manque preuves suffisantes à long terme (du niveau national et des interviews) que les allocations de FC peuvent déplacer le financement d'autres bailleurs pour l'éducation de base/primaire [Chapitre 3C] - Les allocations du FC de FTI ne sont pas liées à l'analyse convaincante du financement à moyen et à court terme ; la durabilité des dépenses domestiques fortement liée aux prévisions de croissance du PIB. [Chapitre 3C et 3G]. 	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3C Rapport Préliminaire Chapitre 3 Études de cas du pays Annexe II et III Annexe K</p> <p><i>Preuve : analyse de l'aide mondiale et des données sur les finances publiques (UIS, FTIS, PDD, OCDE, DAC CRS); études des pays, Interviews</i></p>

Question sur les Termes de Référence	Réponses	Quelle est la partie prise en compte ? Quelle en est la preuve ?
<p>g. Est-ce que FTI a réussi à mobiliser des ressources supplémentaires en appui à l'EPT ? Quelles sont les augmentations venues du financement national ? de l'assistance internationale ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il est fixé des limites importantes aux bases des données financières mondiales disponibles pour évaluer les niveaux de financement de l'éducation (tant externes que nationales), que FTI n'a pas vraiment contribué à réduire [Annexe I, Partie B (commentaire sur les données)] - Le total des augmentations dans le financement de l'éducation est venu plus de sources nationales que de l'aide [Annexe II]. <p><u>Au niveau Mondial</u> [chapitre 3C et Annexe II et III]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible augmentation dans les engagements pour les aides à l'éducation et l'enseignement de base depuis 2004 – différences nettes entre les bailleurs de fonds ayant pour priorités l'enseignement de base depuis 2000 ; - Le soutien de FTI n'a pas déclenché une augmentation cohérente dans les engagements pour l'aide à l'enseignement de base dans les pays soutenus au début ; - La contribution du FC de FTI est modeste mais croissante ; - La distribution du financement du FC de FTI n'a pas systématiquement favorisé les pays qui ont le plus du financement extérieur (niveaux élevés d'enfants ayant quitté l'école et/ou niveaux bas de l'aide directe provenant des bailleurs de fonds) pour atteindre les objectifs de l'EPT; - Une vraie croissance forte dans les dépenses actuelles sur l'éducation et l'enseignement de base financée par des sources nationales en moyenne dans un échantillon de pays Africains. <p><u>Au niveau national</u> [chapitre 3C, études des pays]</p> <ul style="list-style-type: none"> - FTI a un effet faible sur la tendance positive du financement national de l'éducation primaire remarqué des études de cas des pays soutenus. D'autres moteurs clés étaient l'engagement de l'État, aux niveaux des PPTTE et de GBS. - Elle a eu un effet positif au Burkina Faso au Rwanda à travers l'utilisation d'outils analytiques comme le SNPC, la simulation financière, l'évaluation. Elle a également eu un effet positif quand les Ministères des Finances bien impliqués dans la négociation de l'appui du FC de FTI (surtout quand il est octroyé par le SBS). - FTI n'était pas le moteur principal de l'augmentation du financement externe de l'éducation primaire remarqué dans la plupart des études cas. Elle a fait une contribution positive quand le FC avait joué un rôle dans la forte promotion de l'aide à l'éducation. Un effet catalytique limité est noté seulement dans quelques études de cas des pays. 	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3C Annexes II et III Études des pays</p> <p><i>Preuve : analyse de l'aide mondiale et des données sur les finances publiques (UIS, FTIS, PDD, OECD DAC CRS); études des pays, étude Hewlett/ODI, Interviews</i></p>

Question sur les Termes de Référence	Réponses	Quelle est la partie prise en compte ? Quelle en est la preuve ?
<p>Dans les pays où le financement national en appui à l'EPT a augmenté, quelles sont les prévisions pour soutenir ces niveaux de financement ?</p>	<p>Une vraie croissance dans le financement national de l'éducation depuis 2000 dans un échantillon de pays Africains a été largement motivée par la croissance PIB. A la lumière des difficultés économiques mondiales actuelles, les chances de maintenir ces niveaux de croissances semblent être faibles. [Annexe II]. La plupart des études de cas soulignent l'engagement fort de l'État à augmenter le financement national de l'éducation, mais montrent que les menaces majeures à la durabilité de cette croissance proviennent d'une situation commerciale et macroéconomique en évolution, des tensions politiques potentielles, et des prévisions de demandes croissantes venant des niveaux d'éducation. [chapitre 3C]</p>	<p>Chapitre 3C (mobilisation de ressources), Annexe II (finances de l'éducation) <i>Preuve : analyse des données de l'aide mondiale (OECD DAC CRS); études des pays, étude Hewlett/ODI, Interviews</i></p>
<p>h. Est-ce que la gouvernance et la direction par FTI elle-même a fait une différence dans l'efficacité de l'initiative en améliorant les objectifs de l'EPT ? Notamment, est-ce que les organes de gouvernance de FTI peuvent être considérés comme étant légitimes ? Est-ce que les processus de prise de décision de FTI sont-ils ouverts, transparents, inclusifs et bien fondés ?</p>	<p><u>Gouvernance et direction</u> [Annexe B; Chapitre 2, Chapitre 4] Oui. Positives en termes de maintien d'une vaste coalition, un objectif pour le pays autocritique et innovation considérables. Problèmes en termes de capacité inadéquates du secrétariat ; conflits d'intérêt dans plusieurs rôles de la BM et manque d'une définition claire du rôle de FTI vis-à-vis de la BM. Des efforts pour élargir le partenariat et inclure des pays bénéficiaires des aides n'ont été que nominaux. <u>Légitimité des organes de gouvernance de FTI</u> [Annexe B, Chapitre 4] Au niveau national, nécessité d'assurer une participation plus large dans les GLE ; pays partenaires faiblement impliqués dans la gouvernance mondiale et exclus des décisions financières. <u>Transparence, ouverture, caractère inclusif des processus décisionnels de FTI</u> [chapitre 4] Les faiblesses de gouvernance et de direction ont compromis les principes de transparence de FTI – ses procédures et critères de prise de décision ont souvent été opaques.</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3G, Chapitre 4 Annexe B (gouvernance); études des pays. <i>Preuve : études des pays, Interviews ; revue de EODF et des opérations du FC ; observation des réunions de FTI.</i></p>
<p>Est-ce que l'initiative a un cadre d'évaluation et de suivi adéquat, et est-ce qu'elle crée des intrants réguliers, utiles à la prise de décision ?</p>	<p>No. [Annexe F, chapitres 3F et 4; Annexe B; Annexe VI]</p>	<p>Rapport de Synthèse Chapitre 3F et 4 Annexe F, Annexe VI WP3 (Données, S&E) <i>Preuve : Suivi et évaluation document de travail ; études des pays, interviews, revue des documents.</i></p>

Question sur les Termes de Référence	Réponses	Quelle est la partie prise en compte ? Quelle en est la preuve ?
<p>Est-ce que les processus de FTI (soutien, traitement des demandes pour les fonds catalytiques) sont cohérents dans tous les pays, opportuns et efficaces (par exemple, combien de temps faut-il entre le soutien par FTI et le flux du financement déclenché par FTI au niveau national) ?</p>	<p>Le manque de cohérence provient, tant des mauvais canaux de communication que de l'évolution constante des règles et procédures [Annexe B]. Au même moment, le manque d'une approche cohérente peut dans certains cas refléter la volonté de s'aligner avec les processus du pays, bien que les deux ne doivent pas s'exclure mutuellement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'une approche cohérente pour soutenir le PSE [chapitre 3D]; - Manque d'une approche cohérente pour financer les écarts estimés [Annexe K]; - Manque d'une approche cohérente pour les allocations du FC [Annexe III]; - Manque d'une approche cohérente pour les modalités d'aide [chapitre 3G]; - Non transparence du FDPE [chapitre 3E et Annexe IV]. <p>La confusion et la frustration ont été causées par ce manque de cohérence, de même que par une mauvaise communication et le manque d'une directive claire [chapitre 4-4.14]. Des améliorations progressives à travers la définition de lignes directrices plus claires [Annexe B; chapitre 2] – quoiqu'elles aient quelque peu sapées par des régressions à cause de facteurs externes tels que le changement dans les procédures de gestion du Fonds Fiduciaire de la BM [Annexe B].</p> <p>Concernant le timing, une image variable du décaissement à travers les pays et une amélioration avec le temps. Des retards dus aux changements dans les procédures; on espère que les récents amendements vont apporter plus d'amélioration [Annexe III; Annexe B section H].</p>	<p>Chapitre 3 (surtout 3C, 3D et 3G) Annexe III (Fonds Catalytique) Annexe IV (EPDF)</p> <p><i>Preuve: documentation de l' FTI; interviews, analyse des processus du fonds fiduciaire de FTI.</i></p>